Cléry-saint-André

Fiche de pré-inscription /// Automne 2026

Dépôt des dossiers jusqu'au samedi 3 octobre 2026

- **Les dossiers doivent être déposés à l'accueil de la mairie de Cléry-Saint-André**
- Merci de cocher les activités auxquelles votre enfant souhaite participer

Contenu du dossier

L'ensemble des documents suivants devra être regroupé, par vos soins.
Votre dossier devra nécessairement être complet afin de pouvoir être pris en compte. Il comportera :

- La **fiche sanitaire** (à récupérer en mairie ou par mail), la **copie des vaccins** (si ce n'est pas complété sur la fiche sanitaire), la **fiche de préinscription** et une **attestation d'assurance extra-scolaire de l'année**.

ENFANT

NOM : .....

Prénom : .....

	Lundi 19 octobre	Mardi 20 octobre	Mercredi 21 octobre	Jeudi 22 octobre	Vendredi 23 octobre
Matin	Soirée +3pts Pizza 14h-21h 5€ Repas ✓ fourni	Journée +3pts Mozaïque 9h-17h 25€ Repas famille	Moto cross + -10pts P'tit bac géant 9h-17h 20€ Repas famille	Journée -5pts Choco ! 9h-17h 30€ Pique-nique **froid**	Journée +5pts S'pass jeune 9h-17h 0€ Repas famille
Après-midi					
Choix	☐	☐	☐	☐	☐

	Lundi 26 octobre	Mardi 27 octobre	Mercredi 28 octobre	Jeudi 29 octobre	Vendredi 30 octobre
Matin	Soirée +3pts Halloween 14h-21h 5€ Repas ✓ fourni	Ludothèque +3pts + Cinéma 9h-17h 10€ Repas famille	Fort Boyard +5pts 9h-17h 0€ Repas famille	Among Us -10pts + Escape Game 9h-17h 30€ Repas famille	Cross fit -10pts + Bowling 9h-17h 30€ Pique-nique **froid**
Après-midi					
Choix	☐	☐	☐	☐	☐

CONFIRMATION

Un courriel de confirmation vous sera envoyé au plus tard le vendredi 9 octobre 2026 afin de confirmer l'inscription de votre enfant aux activités désirées. Celui-ci contiendra également un tableau récapitulatif des inscrits par activité, ainsi que les horaires.

FACTURATION

Une adhésion annuelle de 20€ est demandée à chaque jeune résident dans les communes partenaires. Une adhésion annuelle de 40€ est demandé a chaque jeunes résident dans les communes non partenaires. Elles permetent un accès à toutes les activités gratuites du Pass'jeune, pour les périodes de vacances d'octobre aux vacances de juillet, dans la limite des places disponibles.
Une facture vous sera adressée à la fin de la période pour l'ensemble des préstations auxquelles votre enfant aura participé. Il n'y a pas de règlement au moment de l'inscription.
En cas d'absences non justifiées auprès de l'équipe d'animation au plus tard le matin du jour de l'absence, une facturation de l'activité prévue sera mise en place. Toute absence doit être annoncée dans les meilleurs délais afin de pouvoir contacter les jeunes qui se trouvent sur liste d'attente et qui pourraient profiter de la place laissée vacante.

Je certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement applicables au Pass'jeune.

Le : ...../...../.....

Signature :

Cléry-saint-André
Activités organisées par la ville de Cléry-Saint-André

Mareau aux prés · Mézières-lez-Cléry · Jouy-le-Potier
en partenariat avec les communes de Mareau-aux-prés, Mézières-lez-Cléry et Jouy-le-Potier

www.clery-saint-andre.com
@PassJeune